COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU MERCREDI 15 JANVIER 2014 Convocation du 8 Janvier 2014

L'ordre du jour étant le suivant :

Accueil et installation des délégués des nouvelles communes adhérentes

Élection des délégués auprès du SMCTOM de vanne en Othe

Élection des délégués auprès du Syndicat mixte du collège et d'action culturelle

Désignation du bureau et de nouveaux membres aux commissions

Projet de budget 2014 : Travaux du bureau communautaire

Décision Modificative au BP 2013 : reprise des résultats du SIVU du Pays d'Othe

Syndicat des trois villages : répartition des actifs et passifs

Compétences communautaires : "Établissement et Exploitation de réseaux de

communications électroniques"

Projet de déchèterie Sud

Compte rendu des commissions

Questions diverses

Le Conseil Communautaire s'est réuni le mercredi 15 janvier, à 18 heures 30, salle P. Bert à Villeneuve l'Archevêque, sous la présidence de M. Michel REBEQUET,

<u>Étaient présents</u>:

Arces Dilo	Titulaire	M.	BEZINES	Jacques	La Postolle	Titulaire	M.	LAPOTRE	Х
Arces Dilo	Titulaire	Mme	BAKOUR	Annie	Lailly	Suppléante	Mme	FANDARD	Evelyne
Arces Dilo	Titulaire	М.	VANNEREAU	Pierre	Lailly	Titulaire	Mme	PERINAUD	Jacqueline
Arces Dilo	Titulaire	M.	DELAGNEAU	Michel	Les	Titulaire	M.	REVELLAT	Edmond
Bagneaux	Titulaire	М.	LEROY	Marcel	Clérimois	Titulalie	IVI.	THE VELLAT	Lamona
Bagneaux	Titulaire	Mme	PERARD	Anne- Marie	Les Clérimois	Titulaire	M.	MARTIN	Michel
Boeurs En	Tituleine	M	OIVALIDINI		Les Sièges	Titulaire	Mme		Roselyne
Othe	Titulaire	Mme	GIVAUDIN	Françoise	Les Sièges	Titulaire	M.	STANIA	Edouard
Boeurs En	Titulaire	Mme	LESPAGNOL	Odile	Les Sièges	Titulaire	Mme	STANIA	Sulianne
Othe	Titulalie	IVIIIIE	LEGFAGNOL	Oulle	Molinons	Titulaire	M.	BEZINE	Yves
Boeurs En	Suppléant	M.	LE TORTOREC	Bernard	Molinons	Titulaire	M.	CHARIOT	Sylvain
Othe					Pont /	Titulaire	М	DECHAMBRE	Jean
Cérilly	Titulaire	Mme	VALLEE	Edith	Vanne		•••		
Cerisiers	Titulaire	M.	HARPER	Patrick	St Maurice	Titulaire	M.	PRIN	Francis
Cerisiers	Titulaire	Mme.	COTE	Sylvie	ARH				
Cerisiers	Titulaire	M.	MASSON	Serge	St Maurice ARH	Suppléant	M.	NAELS	Thierry
Cerisiers	Suppléant	M.	BONNET	Jean- Louis	St Maurice	Suppléant	M.	REPERANT	Elie
Chigy	Titulaire	M.	MAUDET	Luc	ARH				
Chigy	Suppléant	M.	PERRIN	Bernard	Theil /Vanne	Titulaire	М	COQUILLE	Bernard
Coulours	Titulaire	Mme	VAILLANT	Christine	Theil /Vanne	Titulaire	Mme	LARIVE	Laure
Coulours	Titulaire	М.	CROSIER	Patrick	Theil /Vanne	Titulaire	М	LAMARRE	Guy
Courgenay	Titulaire	Mme	CHARPENTIER	Patricia	Vareilles	Titulaire	М	SIMONNET	Maurice
Courgenay	Titulaire	Mme	MANDRAY	Florence	Vareilles	Titulaire	M.	GENIN	Lionel
Flacy	Titulaire	М.	DEN DEKKER	Jacques	Vaudeurs	Titulaire	Mme	GARNAULT	Marie Claude
Flacy	Suppléante	Mme	LESAGE	Colette	Vaudeurs	Suppléant	M.	RUIZ	Pascal
Foissy/				Б .	Vaudeurs	Titulaire	M	CARLI	Martial
Vanne	Titulaire	M.	THOMAS	Bernard	Vaumort	Titulaire	Mme	ROCHÉ	Marie-Josée
Foissy/	Titulaira	M	HIVERT	Jean-	Vaumort	Titulaire	M.	ROUILLON	Bernard
Vanne	Titulaire	М.	HIVERI	Claude	Villechetive	Titulaire	M.	DEVELAY	Michel
Fournaudin	Titulaire	M	SASSIER	Michel	Villechetive	Titulaire	Mme	VIE	Nicole
Fournaudin	Titulaire	Mme	CHAPELET	Marie	Villeneuve	Titulaire	M.	REBEQUET	Michel
La Postolle	Titulaire	Mme	ONIS	Oksana	l'archevêque	Titulalie	IVI.	NEDEQUE	IVIICITEI

N° de Feuillet /2014

Villeneuve l'archevêque	Titulaire	M.	DERVOUT	Jackie	Villeneuve l'archevêque	Titulaire	M.	PUTHOIS	Alain
Villeneuve l'archevêque	Titulaire	M.	KOEHLER	Jean-Claude	Villeneuve l'archevêque	Titulaire	Mme	THÉRY	Martine
Villeneuve	Titulaire	M.	RENAULT	Michel					

Formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents, excusés: Mmes Chantal CHARLOIS, Renée MORTAIGNE, Maryse PREAUCHAT, Marie-France THEVENON, Annick SZELAG, MM Guy BOGAERTS, René DANDO, Jacques LOUBATIER, Christian MARTIN, Gérard ROUILLON, Jean-Claude SCHLICKLING, Jérôme VINCENT.</u>

<u>Étaient aussi présents (délégués suppléants)</u>: Mmes Aline CLEMENT, Nadine PRIN, MM Christian CROSIER, Christian DELADERRIERE.

<u>Invités présents</u>: MM. Jean MARCHAND, Vice-Président du Conseil Général, Jean PINGAL, Conseiller Général

Secrétaire de séance : M. Patrick HARPER

M. Luc Maudet donne lecture du précédent compte rendu qui est adopté par le Conseil Communautaire. Le Président invite les conseillers à présenter leurs observations sur le compte rendu sous 48 heures à fins de rectifications par le secrétariat.

Le présent Conseil a été accompagné d'une présentation visuelle des documents par vidéo-projection. Les documents sont mis à la disposition des conseillers.

Accueil et installation des délégués des nouvelles communes adhérentes, délibération 001-2014, Classification 5.3, désignation de représentants

Le Président souhaite la bienvenue aux délégués des communes ayant adhéré au premier janvier, ce qui porte le nombre des représentants à **63** pour 8977 habitants. Le président donne connaissance des délibérations des communes entrantes et déclare installés dans leur fonction les délégués suivants :

Pour la commune de Courgenay :

Titulaire	Madame	CHARPENTIER	Patricia	Sup
Titulaire	Madame	MANDRAY	Florence	Sup
T'1 1-1	N 4l	DDEALIGHAE	N 4	Sup
Titulaire	iviadame	PREAUCHAT	Maryse	Sur

Suppléant	Monsieur	PLUMEL	Jean- Michel
Suppléant	Monsieur	BOUCHET	Francis
Suppléant	Monsieur	MARCILLAT	Lucien

Pour la commune de Lailly

Titulaire	Madame	THEVENON	Marie-
			France
Titulaire	Madame	PERINAUD	Jacqueline

Suppléant	Madame	FANDARD	Evelyne
Suppléant	Monsieur	PROFIT	Sébastien

Pour la commune de Molinons

Titulaire	Monsieur	BEZINES	Yves
Titulaire	Monsieur	CHARIOT	Sylvain

Suppléant	Monsieur	VAN DER HULST	Romain
Suppléant	Madame	PRIN	Nadine

Pour la commune de St Maurice aux Riches Hommes

Titulaire	Monsieur	DANDO	René
Titulaire	Monsieur	PRIN	Francis
Titulaire	Monsieur	LOUBATIER	Jacques

Suppléant	Monsieur	LUTHI	Roger
Suppléant	Monsieur	NAELS	Thierry
Suppléant	Monsieur	REPERANT	Elie

Pour la commune de Pont sur Vanne :

Titulaire	Monsieur	DECHAMBRE	Jean
Titulaire	Madame	MORTAIGNE	Renée

Suppléant	Monsieur	JEUFFRAIN	Aymeric
Suppléant	Monsieur	PICON	Martial

Le Président rappelle que le nombre de délégués sera ramené à 35 après les prochaines élections. Il présente chacun des Vice-Présidents en rappelant leurs délégations ; il rappelle brièvement les modalités de fonctionnement de la Communauté de Communes, et en particulier les modes de communication par courriels et invite tous les délégués qui le souhaitent à participer aux réunions du Président et des Vice-présidents tous les vendredi matin à 11h.

Élection des délégués auprès du SMCTOM de Vanne en Othe délibération 002-2014, Classification 5.3, désignation des représentants

Suite à l'adhésion des communes de Courgenay, Lailly, Molinons, Pont sur Vanne et St Maurice aux Riches Hommes, le Conseil Communautaire désigne, auprès du syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères et encombrants de Vanne en Othe : un délégué et un suppléant par commune, représentant la Communauté de Communes, soit en complément cinq délégués, à l'unanimité : La liste des candidats est affichée dans la salle et le Conseil Communautaire procède au vote à bulletins secrets. Les 59 conseillers présents sont votants, 59 bulletins sont trouvés dans l'urne.

Sont candidats:

Au poste de titulaire	Au poste de suppléant
BEZINE Yves	FANDARD Evelyne
CHAPELET Marie	MANDRAY Florence
CHARLOIS Chantal	REPERANT Elie
CHARPENTIER Patricia	
NAELS Thierry	
PERINAUD Jacqueline	
PRIN Francis	

Après dépouillement des votes

Au poste de titulaire	Voix
BEZINE Yves	41
CHAPELET Marie	47
CHARLOIS Chantal	43
CHARPENTIER Patricia	45
NAELS Thierry	20
PERINAUD Jacqueline	30
PRIN Francis	41
FANDARD Evelyne	4
MANDRAY Florence	1
REPERANT Elie	2

Sont déclarés élus

En qualité de Titulaires	
Mme CHAPELET Marie	
Mme CHARPENTIER Patricia	
M.BEZINE Yves	
Mme CHARLOIS Chantal	
M. PRIN Francis	
En qualité de Suppléants	
Mme FANDARD Evelyne	
M. REPERANT Elie	
Mme MANDRAY Florence	
M. NAELS Thierry	
Mme PERINAUD Jacqueline	

❖ Élection des délégués auprès du Syndicat mixte du collège et d'action culturelle délibération 003-2014, Classification 5.3, désignation de représentants

Suite à l'adhésion des communes de Courgenay, Lailly, Molinons, Pont sur Vanne et St Maurice aux Riches Hommes, le Conseil Communautaire désigne, auprès du Syndicat mixte du collège et d'action culturelle : un délégué et un suppléant par commune, représentant la Communauté de Communes, soit en complément cinq délégués. La liste des candidats est affichée dans la salle et le Conseil Communautaire procède au vote, à l'unanimité sont déclarés élus

Titulaires
M. BEZINE Yves
Mme MANDRAY Florence
Mme PERINAUD Jacqueline
M. PRIN Francis
M. SASSIER Michel

Suppléants
Mme BAKOUR Annie
Mme CHARPENTIER Patricia
M. REPERANT Elie
Mme THEVENON Marie France
M. REBEQUET Michel

❖ Désignation du bureau et de nouveaux membres aux commissions délibération 004-2014 Classification 5.3, désignation de représentants

Vu l'article L2122-4 du CGCT et l'article 7 des statuts de la Communauté de Communes, vu la délibération du 31 janvier 2011, qui précisent que le bureau est composé du Président, des Vice-Présidents et d'un représentant de chaque commune, soit jusqu'à ce jour:

Arces-Dilo: M. BEZINE Jacques Fournaudin: M. SASSIER Michel Bagneaux: Mme PERARD Anne-Marie, La Postolle: Mme Oksana ONIS Boeurs en Othe: Mme Odile LESPAGNOL Les Clérimois : M. Edmond REVELLAT Les Sièges: M. Édouard STANIA Cérilly: Mme VALLEE Edith Vareilles: M. Maurice SIMONNET Cerisiers: M. MASSON Serge,

Chigy: M. Jérôme VINCENT, Vaudeurs: M. SCHLICKLING Jean-Claude, Vaumort: Mme ROCHÉ Marie José, Coulours: Mme VAILLANT Christine

Villechétive : Mme VIÉ Nicole. Flacy: M. DEN DEKKER Jacques

Vill.ve l'Archevêgue : Mme THÉRY Martine. Foissy sur Vanne: M. Bernard THOMAS Le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité, les délégués des communes non représentées à ce jour

Représente Courgenay : Mme CHARPENTIER

Représente Lailly: Mme PERINAUD Représente Molinons : M. BEZINE

Représente Pont sur Vanne : M. DECHAMBRE

Représente St Maurice aux Riches Hommes : M. PRIN

Le président rappelle le nombre et le rôle des commissions et invite les conseillers présents à faire acte de candidature. Le Président et les Vice-présidents sont membres d'office des commissions. Sont membre de la commission Urbanisme

Un représentant par commune dans le cadre de la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme.

Arces-Dilo: M. BEZINE Jacques Fournaudin: M. SASSIER Michel Bagneaux : M. LEROY Marcel La Postolle Madame ONIS Oksana Les Clérimois M. REVELLAT Edmond Boeurs en Othe: Madame GIVAUDIN

Françoise Les Sièges M. STANIA Édouard,

Cérilly : Madame VALLEE Édith Theil sur Vanne M. COQUILLE Bernard, de droit

Cerisiers M. ROUILLON Gérard Vareilles M. GENIN Lionel. Chigy: M. MAUDET Luc, de droit Vareilles M. SIMONNET Maurice, Coulours: M. CROSIER Patrick Vaudeurs M. SCHLICKLING Jean-Claude

Flacy: M. DEN DEKKER Jacques Vaumort M. Christian MARTIN Villechétive Madame VIÉ Nicole Foissy sur Vanne M. THOMAS Bernard,

Sont candidats et sont également désignés :

Représente Courgenay : Mme CHARPENTIER

Représente Lailly : Mme PERINAUD Représente Molinons : M. BEZINE

Représente Pont sur Vanne : M. DECHAMBRE

Représente St Maurice aux Riches Hommes : M. PRIN

Commission du Tourisme et de la culture :

A défaut de candidat, et dans la perspective des élections de mars 2014, aucun nouveau membre n'est désigné. Mme Beyaert invite cependant les communes entrantes à participer aux travaux de la Commission, en particulier les communes de Courgenay et St Maurice aux Riches Hommes qui ont un intérêt touristique particulier. Elle rappelle que chaque personne intéressée peut être invitée même sans délégation communautaire.

Commission des travaux:

A défaut de candidat, et dans la perspective des élections de mars 2014, aucun nouveau membre n'est désigné

Commission du bulletin et de la communication:

A défaut de candidat, et dans la perspective des élections de mars 2014, aucun nouveau membre n'est désigné.

SPANC

M. HARPER invite les communes nouvelles à désigner un représentant pris au sein du Conseil municipal auprès du service. Le Président rappelle que la Communauté de Communes a compétence et se substitue aux communes pour les contrôles systématiques, les contrôles en cas de vente, les contrôles de conception en cas réhabilitation et de permis de construire, et les contrôles de réalisation. La CCVPO n'a pas compétence en matière de travaux d'assainissement non collectif qui restent sous la responsabilité des communes. Il n'y a pas d'impact budgétaire car le service est financé par les tarifs aux usagers et par une subvention de l'agence de l'eau (Service Public Industriel et Commercial).

Suite à une remarque de M. Yves Bézine, le Président rappelle qu'il n'y a pas de droit d'entrée ou de réversion lors du rattachement d'une commune à une Communauté de Communes.

Orientations budgétaires 2014 : Travaux du bureau communautaire

Le Président présente les orientations pour les deux budgets annexes (ZAI et SPANC) sans modification majeures par rapport aux budgets 2013. Des négociations sont en cours avec la SAFER pour le droit au bail sur les terres de la ZAI. Les chiffres des comptes administratifs sont estimés et donnés à titre indicatif. Suite à la réunion du bureau communautaire du 8 janvier 2014 à laquelle étaient conviées les communes entrantes, le projet du budget principal 2014 s'établit comme suit : Investissements estimés à 768 500 € et comprenant pour principales dépenses les opérations déchèterie Sud estimée à 440 000€, aménagement d'espaces de Loisirs : 70 000€, acquisitions de matériels : 73 600€, travaux dans les bâtiments : 81 500€, PLU intercommunal (reprise des études) : 20 000€. Une somme de 10 000€ est réservée au remplacement ou à l'installation de panneaux d'entrée de ville conformes aux instructions de la DDE.

Projet de déchèterie Sud

L'avis d'Appel Public à la concurrence a été publié et la remise des plis est fixée au 24 février 2014. Les amortissements diffèrent selon les matériels. Mme VAILLANT suggère d'adapter la durée de l'emprunt et son montant afin de ne pas grever les résultats budgétaires si un autre projet apparaissait. Des propositions seront faites en ce sens lors de l'examen du Budget Primitif.

Le mode de fonctionnement de la déchèterie sera défini à l'ouverture (prévue fin 2014) par le règlement de service. Son accès est limité aux seuls habitants de la CCVPO. Le projet prévoit des volumes plus importants de celle de Villeneuve l'Archevêque et permettra un accès plus facile aux usagers du Sud de la collectivité. M. Génin présente à nouveau le projet (quai semi élargi permettant les manœuvres et local fermé pour les déchets sensibles) et son visuel à destination des nouveaux délégués. Il faut prévoir un poste d'agent d'accueil (temps de travail à définir).

La déchèterie mobile continue son fonctionnement selon les modalités habituelles, malgré des difficultés de gestions avec le prestataire.

La section de Fonctionnement prend en compte l'augmentation des charges résultant des nouvelles compétences et pourrait s'équilibrer autour de 1 350 000 €. La Communauté de

Communes va payer à la place des communes les participations au Syndicat du collège (pour la partie de gestion du gymnase). Afin de ne pas pénaliser les contribuables, les communes pourraient minorer leur produit fiscal des sommes ainsi économisées. M. Stania demande s'il est envisageable de reverser aux communes concernées le produit de l'IFER (taxe sur les éoliennes) qui est, selon la Loi, majoritairement perçu par la Communauté de Communes. Les services compétents seront interrogés.

Notre EPCI a peu de compétence mais cela sera appelé à évoluer par la volonté du législateur (mesures nationales). Les ressources doivent également évoluer.

Une majoration de 5% des taux de taxes locales est préconisée par le bureau communautaire (Annexes 1 à 4). Le Conseil Communautaire par 10 voix contre, 49 voix pour, décide d'envisager une augmentation des taux des taxes locales de 5% soit

- Taxe d'habitation : 2.45% au lieu de 2.33%,
- Taxe sur foncier bâti : 2.17% au lieu de 2.07%,
- Taxe sur foncier non bâti : 4.53% au lieu de 4.31%,
- Cotisation Foncière des entreprises : 2.53 % au lieu de 2.41%,

Ces taux susceptibles de modification selon les bases définitives qui seront communiquées par les services fiscaux seront votés lors de l'examen du budget.

Restent inchangées

- Taxe professionnelle de zone : 17%
- Taxe sur les ordures ménagères : 10.5%
- ❖ <u>Décision Modificative au BP 2013 : reprise des résultats du SIVU du Pays d'Othe</u> délibération 005-2014, Classification 7.1, Décision Budgétaire

Par arrêté préfectoral du 11 juillet 2013, la dissolution du SIVU DU PAYS D OTHE a été décidée au 1er août 2013 et la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe s'est substituée au syndicat dans tous les contrats en cours d'exécution.

Le compte de gestion de dissolution comptable présente les résultats du SIVU arrêtés au 1er août 2013, soit un excédent de la section d'investissement de 2 482,94 €uros et un excédent de la section de fonctionnement de 18 064,99 €uros. Le transfert de la comptabilité du SIVU DU PAYS D OTHE dans le budget principal de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe , y compris les résultats excédentaires, a été comptabilisé fin novembre 2013 et le compte de gestion définitif de l'exercice 2013 a été validé par le Directeur des Finances Publiques de l'Yonne le 20 décembre 2013. Afin d'enregistrer ces résultats le Conseil Communautaire décide d'inscrire au Budget primitif 2013 par décision modificative à l'article 001 un montant de 18 064,99 € et à l'article 002 un montant de 2 482,94 €. Le cout du service d'Août à décembre 2013 est estimé à 18 910€ pris en charge par la CCVPO.

Syndicat des trois villages : répartition des actifs et passifs

La Communauté de Communes du Sénonais a par délibération concordante accepté la clé de répartition objet de la délibération 057-2013 (au prorata de la population municipale 2013 telle que définie par l'INSEE). Les containers de tri sélectifs nous ont été remis par la CCS et sont répartis dans les villages ou seront utilisés pour la future déchèterie. La répartition des actifs et passifs sera reprise au BP 2014.

Compétences communautaires : "Établissement et Exploitation de réseaux de communications électroniques" délibération 006-2014, Classification 8.4, Aménagement du territoire.

La Communauté de Communes est invitée à prendre la compétence « pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de communications électroniques » afin de financer ce déploiement onéreux aux côtés du Conseil Général. Considérant que la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Territoire Icaunais approuvé par le Conseil

Général de l'Yonne nécessite la prise de la compétence de l'article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales par les Communautés de communes; il conviendrait de compléter les compétences de la Communauté de communes afin de lui permettre d'exercer la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques régie par l'article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales

Cependant, le Conseil Régional propose d'organiser une réunion au sujet du déploiement du WiMax le mardi 28 janvier 2014 à 18h00 à la salle des fêtes de la commune de Les sièges.

M. Den Dekker fait remarquer que les eaux de Paris ne bénéficient pas d'un débit satisfaisant et ont adopté le WiMax. M. Maudet insiste sur le fait qu'il convient de couvrir rapidement les zones dites « blanches » avant d'envisager la montée en puissance des débits. La fibre optique existe sur nos territoires et les projets du Conseil Général seront couteux et à long terme. Un agent du Conseil Général sera présent à la réunion sur le WiMax. Le Conseil Communautaire décide d'attendre plus de précisions avant de prendre la compétence proposée.

Compte rendu de la Commission "Santé"

M. Maudet remercie les membres de la commission « offre de soins » qui continue son travail de réflexion. Dix professionnels de santé ont déjà adhéré à l'Association pour un Pôle de Santé Ambulatoire de la Vanne et du Pays d'Othe. Les idées émanant de cette association serviront de base de travail à la Commission « Offre de soins » afin de fédérer les professionnels et d'augmenter l'attractivité du territoire pour les jeunes diplômés.

Compte rendu de la Commission Tourisme, Festival en Othe

Mme Beyaert indique que la prochaine réunion de la commission tourisme aura lieu le 29 janvier à 19h au Syndicat d'Initiative de Villeneuve l'Archevêque et invite les nouvelles communes à adresser un représentant de leur choix.

Le spectacle pour enfants accueillera 823 enfants des écoles de la Communauté de Communes pour quatre représentations de la pièce « la reine des neiges » à Cerisiers. Les transports sont pris en charge par la CCVPO.

Mme Cote est désignée avec Mme Théry pour représenter notre collectivité auprès du Festival en Othe (collège des élus).

Le Président rappelle que la cérémonie des vœux se tiendra le jeudi 23 janvier à 19h à Theil sur Vanne. Les délégués, suppléants et tous les élus des communes membres sont conviés.

Accueil et installation des délégués des nouvelles communes adhérentes, délibération 001-2014, Classification

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS du 15 Janvier 2014

- 5.3, désignation de représentants
 ∴ Élection des délégués auprès du SMCTOM de Vanne en Othe délibération 002-2014, Classification 5.3, désignation des représentants
 ∴ Élection des délégués auprès du Syndicat mixte du collège et d'action culturelle délibération 003-2014, Classification 5.3, désignation de représentants
 ∴ Désignation du bureau et de nouveaux membres aux commissions délibération 004-2014 Classification 5.3, désignation de représentants
 ∴ Décision Modificative au BP 2013 : reprise des résultats du SIVU du Pays d'Othe délibération 005-2014, Classification 7.1, Décision Budgétaire
- Compétences communautaires : "Établissement et Exploitation de réseaux de communications électroniques" délibération 006-2014, Classification 8.4, Aménagement du territoire.